

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 22 janvier deux mille vingt-six, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 11 (dont 1 pouvoir)

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER, Damien LE BRESTEC

Elus Le Cellier : Michael DAVID

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE (pouvoir à Cécile COTTINEAU)

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Frédéric DELANOUE), Sylvie FEILLARD

Elus Ligné : Maurice PERRION,

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Anita MENET Déborah JOURDON

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°28.01.2026-04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif dressé par Madame Anne-Marie CORDIER, Présidente, est présenté au comité syndical par Monsieur Michael DAVID, 1er vice-président :

:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Résultat de clôture 2024	259 189,10 €	25 823,80 €	285 012,90 €
Dépenses (Mandats émis en 2025)	1 546 766,97 €	41 061,34 €	1 587 828,31 €
Recettes (Titres émis en 2025)	1 448 206,64 €	36 354,79 €	1 484 561,43 €
Résultat de l'exercice 2025 (déficit)	-98 560,33 €	-4 706,55 €	-103 266,88 €
Résultat de clôture 2025	160 628,77 €	21 117,25 €	181 746,02 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2025	EXECUTE 2025	TAUX D'EXECUTION
013	Atténuations de charges	24 457,90 €	44 745,32 €	183%
70	Produits services et ventes directe	341 900 €	347 173,46 €	101.54%
74	Dotations, subventions et participations	1 029 245 €	1 052 795,02 €	102%
75	Autres produits de gestion courante	- €	0,79 €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	
	Sous-Total 1 - Recettes réelles	1 395 603 €	1 444 714,59 €	104%
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	259 189,10 €	259 189,10 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 773 €	3 492,05 €	
	Sous-Total 2 - Recettes d'ordre	4 773,00 €	3 492,05 €	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 659 565,00 €	1 707 395,74 €	104%

Recettes Famille

Les recettes familles sont en baisse entre 2024 et 2025 : - 11 984.26 €. Pour rappel, le BP 2025 avait été construit sans la marge habituelle liée aux variations potentielles des fréquentations que l'on peut subir chaque année, il avait été estimé et inscrit au réel. Les prévisions se sont avérées justes pour cette année 2025.

Recettes CAF

Sur les 419 460 € prévus au BP 2025, 459 798,96 € ont été perçus sur l'exercice 2025.

L'excédent de 40 338,86 € entre BP et réalisé, masque les sommes perçues en moins pour certains services, notamment pour l'accueil de loisirs et périscolaire Graine de Loustic et le service jeunesse. Cette baisse de prestation est liée aux variations des fréquentations annuelles et parfois à une mauvaise estimation prévisionnelle.

Néanmoins, certains versements non prévus au BP sont à noter :

- + 2 800 € sur le poste de chargé de coopération : financement d'1.2 ETP depuis la nouvelle convention territoriale globale co-signée avec la CAF et la COMPA en janvier 2025, contre 1 ETP en 2024.
- + 3 229 € régularisation 2024 Bonus « Mission renforcée » du Relais Petite Enfance (RPE)
- + 15 638 € Pour la crèche Les Lucioles : les sommes prévisionnelles avaient été minorées au vu des indus sur l'exercice précédent liés aux problématiques de remplissage. De plus, la CAF est plus favorable au secteur de la petite enfance avec le soutien des journées pédagogiques annuelles et des heures de préparation pour le personnel.
- + 8 625 € de fonds locaux pour le RPE (calculé selon le nombre d'ETP et selon l'activité du service)
- + 8 880.53 € Bonus heures handicap pour l'accueil d'enfants en situation de handicap sur l'accueil de loisirs et périscolaire L'île aux enfants.
- + 5 400 € de Bonus Mixité Sociale pour la crèche Les Libellules

Atténuations de charges

Il s'agit des recettes liées au remboursement des congés maladie des agents (CPAM, assurances statutaires) et du fonds national de compensation du supplément familial de traitement (FCSFT). L'année 2025 a été marquée par un taux d'arrêt maladie important. Il s'agit majoritairement d'arrêt maladie long (15 jours et plus) pour maladie ordinaire, congés maternité, accident de service.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2025	EXECUTE 2025	TAUX EXECUTION
011	Charges à caractère général	209 812 €	165 676,45 €	79%
012	Charges de personnel	1 213 654 €	1 148 834,78 €	95%
65	Autres charges de gestion courante	199 499 €	199 365,33 €	100%
66	Charges financières	1 100 €	- €	0%
67	Charges spécifiques	200 €	63,90 €	32%
68	Dotations aux amortissements et provisions	400 €	- €	0%
	Sous-Total 1 - Dépenses réelles	1 624 665 €	1 513 940,46 €	93%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 900 €	32 826,51 €	94%
	Sous-Total 2 - Dépenses d'ordre	34 900 €	32 826,51 €	94%
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	- €	- €	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 659 565 €	1 546 766,97 €	93%

Charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel atteint 10.34% par rapport à l'exécuté 2024 contre 0.8% entre 2023 et 2024.

Cela s'explique par une très forte augmentation des arrêts maladie en 2025 et notamment des arrêts maladie de durée importante en lien avec des accidents de travail, des congés maternité, des congés longue maladie mais également des congés maladie ordinaire de longue durée.

Charges à caractère général

Pour 2025 : 165 676.45 € sur les 209 812 € inscrits au BP Représentant une légère augmentation de + 3.65%

Autres charges de gestion courante

Lors du budget 2025, une enveloppe de 12 000 € de possibilité d'augmentation des subventions avait été votée en complément des 141 391 € versés en 2024.

Après examen des demandes des associations et examen des comptes, le conseil syndical par délibération du 25 juin 2025 a voté une augmentation des subventions aux associations sous contrats d'objectifs de 10 109 €.

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2025 (A)	EXECUTE 2025	RAR
	2051 -Concessions et frais similaires	4 825.00 €	4 825.00 €	-
20	Immobilisations incorporelles	4 825.00 €	4 825.00 €	-
	20421- Biens mobiliers, matériel et études	15 000.00 €	6 765.65 €	
204	Subvention d'équipement	15 000.00 €	6 765.65 €	
	21838 - Autre matériel informatique	6 845.00 €	6 206.14 €	
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	8 659.00 €	5 104.25 €	
	2185 - Matériel de téléphone	4 050.00 €	4 126.80 €	
	2188 -	20 100.00 €	10 541.45 €	801.00
	2158 - Autres immobilisation corporelles			
21	Immobilisations corporelles	39 654.00 €	25 978.64 €	801.00
	198 - neutralisation d'investissement	4 773.00 €	3 492.05 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 773.00 €	3 492.05 €	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	64 252.00 €	41 061.34 €	801.00

Le taux d'exécution est de 64% sans les restes à réaliser et de 65 % (à corriger en fonction des RAR) en les ajoutant. Ces derniers devront être reportés sur le BP 2026 (801 €).

En plus du renouvellement récurrent du matériel pédagogique, les investissement 2025 ont principalement porté sur le renouvellement du parc téléphone portable et d'une partie du parc informatique suite à des pannes, la mise en place d'enseignes pour l'accueil de loisirs et périscolaire de l'île aux enfants sur le bâtiment de la maison de l'enfance et de vitrophanie pour les locaux du siège administratif et de la crèche Les Lucioles.

Subvention d'investissement des associations : au BP 2025, 15 000 € de subvention d'investissement avaient été inscrits au budget. Sur les 7 500 € accordés au comité syndical du 25 juin 2025, seuls 6 765.65 € ont été consommés. Le versement de la subvention se faisait dans la limite des factures transmises par les associations.

RECETTES INVESTISSEMENT			
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2025	EXECUTE 2025
	10222 - F.C.T.V.A.	3 528.20 €	3 528.28 €
	1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés	- €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 528.20 €	3 528.28 €
001	Solde d'exécution de la section	25 823.80 €	25 823.80 €
	280421- Amort. Biens mobiliers, matériel et études	4 773.00 €	3 492.05 €
	2805 -Amort.concessions et droits similaires, brevets, lice	2 625.00 €	2 384.37 €
	281838 - Amort.autre matériel informatique	4 368.00 €	4 194.95 €
	281848 - Amort.autres matériels de bureau et mobiliers	10 195.00 €	10 193.54 €
	28185 - Amort.autres matériels de téléphonie	50.00 €	50.20 €
	28188 - Amort.autres	12 889.00 €	12 511.40 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 900.00 €	32 826.51 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	64 252.00 €	62 178.59 €

Les résultats sont conformes au compte de gestion

Madame Anne-Marie CORDIER, Présidente, s'étant retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

- Prendre acte du Compte administratif tel que présenté ci-dessus
- Constaté, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

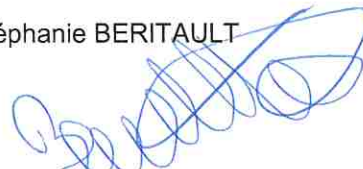
La Présidente

Anne-Marie CORDIER



La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :

SIVOM du secteur de Ligné
44 850 LIGNÉ
Tel : 02.51.12.20.04
accueil@sivomligne.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

ID : 044-244400669-20260128-28012026_04-DE

